

COMMUNICATION

Coordonnées

NOM, prénom	Benninghoff Fabienne, Jaunin Alexandre
Fonction	Responsable de l'Observatoire cantonal de la petite enfance
Affiliation / Institution	Observatoire cantonal de la petite enfance / Service de la recherche en éducation / DIP Genève
Courriel	fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch

Mots-clés	Petite enfance, politique publique, observatoire cantonal, territorialité
Observatoire cantonal de la petite enfance: déploiement et contribution à la politique de la petite enfance à Genève	
<p>L'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur pour la population et suscite de manière récurrente des débats au niveau politique. A Genève, le canton et les communes sont impliqués dans l'accueil préscolaire : il incombe au canton d'autoriser, de surveiller et de former tandis que les communes sont fortement engagées dans le financement des structures d'accueil.</p> <p>L'ancrage institutionnel, les objectifs et les tâches qui incombent à l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) reposent sur des bases légales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nouvelle constitution : « l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins dans un délai de 4 ans dès l'entrée en vigueur de la constitution (entrée en vigueur le 1er juin 2013) » (art. 200 à 203 et 236);- Loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour: « Le canton établit en étroite collaboration avec les communes les éléments de la planification afin d'identifier les besoins pour l'ensemble du canton. Un observatoire cantonal de la petite enfance est institué à cet effet. » (LSAPE, 2003 art.3);- Et son règlement d'application (révision 2014) : « Le service de la recherche en éducation anime l'observatoire cantonal prévu par la loi et établit, en étroite collaboration avec l'Association des communes genevoises, les éléments de planification et d'identification des besoins pour l'ensemble du canton » (RSAPE, art.26). « Dans ce cadre, le service de la recherche en éducation : a) veille à la récolte, à l'harmonisation et au traitement statistique et des données récoltées auprès des communes et des structures d'accueil de la petite enfance ou par l'office de l'enfance et de la jeunesse; b) produit et tient à jour un ensemble d'indicateurs sur l'accueil préscolaire; c) contribue à l'amélioration des connaissances sur l'accueil préscolaire; d) réunit et met à la disposition des autorités cantonales et des communes les informations et les connaissances nécessaires à l'identification des besoins, à la planification et à la prospective dans le secteur préscolaire; e) fournit tous les 4 ans un rapport sur la situation de l'offre de places d'accueil préscolaire et sur les besoins des familles » (RSAPE, art.28).	

Gouvernance et recherche en éducation

20-21 avril 2016, Bienne (Suisse)

Après un regard rapide sur ce déploiement, cette communication propose au travers de deux projets menés par l'OCPE de montrer comment, dans le cadre notamment de la révision de la loi sur l'accueil préscolaire, ces deux projets ont été mis en place et quels ont été leurs apports :

- Enquête sur les pratiques et préférences familiales en matière d'accueil de la petite enfance à Genève, 2014: les résultats de cette enquête ont notamment permis d'estimer le nombre de places de crèche qu'il faudrait créer pour satisfaire les préférences parentales;
- Relevé statistique annuel auprès des structures d'accueil de la petite enfance: ces statistiques permettent entre autres de décrire le nombre de places par source de financement pour l'ensemble des communes genevoises.